

AVIS

Concours d'Admission aux 1^{er} et 2^{es} Lycée Militaires Royaux

I. Conditions et épreuves du concours :

Entités	Date du concours	Sexe	Age au 31.12.2021	Conditions communes	Épreuves du concours (Programme 6 ^{AF})
1 ^{er} LMR	30.06.2021	Masculin	14 Ans	- Nationalité marocaine ; - Niveau scolaires : Fin de la 6 ^{AF} 2020/2021 ; - Être retenu par la commission de présélection.	- Arabe : Vocalisation d'un texte - questions et rédaction ; - Français : Étude du texte et expression écrite ; - Mathématiques : Exercices.
2 ^{es} LMR		Féminin			

II. Constitution du dossier :

- Une demande manuscrite formulée par le père ou le tuteur légal, portant adresse exacte des parents et numéro de téléphone ;
- Un extrait d'acte de naissance original de date récente, libellé en arabe et en français.
- Un certificat de scolarité de l'année 2020-2021 ;
- Un bulletin de notes original du 1^{er} semestre de la 6^{AF} du cycle 2020-2021.
- Une attestation de parenté établie par le Chef de Corps pour les militaires en activité et par les autorités locales pour les retraités et les parents civils ;
- Une photocopie intégrale légalisée de l'attestation de pension pour les militaires retraités et les veuves de militaires ;
- Deux photos d'identité du candidat ;
- Une photocopie de la CNI des parents ou tuteur (légalisée) ;
- Deux (02) enveloppes (petit format) modèle 18 x 12 cm, timbrées à 3,75 Dh portant l'adresse des parents.
- Une enveloppe (moyen format) modèle 25 x 20 cm, portant le nombre de timbres à titre recommandé.

Les dossiers complets sont à adresser par **voie postale** aux Directeurs des 1^{er}L.M.R-Kenitra et 2^{es}LMR-Ifrane (selon le sexe du candidat) Avant le **01 Juin 2021** (Cachet de la poste faisant foi).

III. Résultats du concours :

-Admission :

L'admission définitive en classe de l'année préparatoire du collège est subordonnée à la présentation d'une attestation justifiant le passage en classe supérieure ;

Les candidats admis recevront courant mois d'août 2021, une convocation leur fixant la date de présentation à l'établissement et les modalités d'admission définitives.

-Élèves non admis :

Les dossiers des élèves non admis leur seront réexpédiés au cours du mois de juillet 2021 pour leur permettre de s'inscrire auprès des Établissements scolaires dans des délais convenables.